



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-BRUNO  
DE-KAMOURASKA**

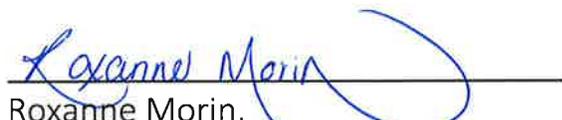
## AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée, Roxanne Morin, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, QUE :

Le conseil municipal à sa séance ordinaire du 16 janvier 2023 adoptera le Règlement No 253-2022 abrogeant le Règlement No 217-2020 relativement à la rémunération des élus municipaux.

Cette séance se tiendra à l'édifice municipal sis au 4, rue du Couvent, à Saint-Bruno-de-Kamouraska.

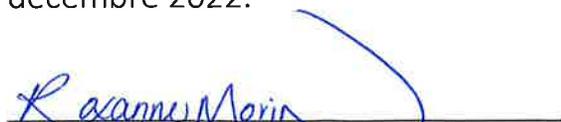
**DONNÉ à Saint-Bruno-de-Kamouraska ce 7<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt-deux.**

  
Roxanne Morin,  
Greffière-trésorière adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Roxanne Morin, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 7 décembre 2022. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

  
Roxanne Morin,  
Greffière-trésorière adjointe